

Chapitre 12

QCM

Réponse unique

- 1. b.** S'explique par le principe de la division du travail.
- 2. b.** Est toujours supérieure à la croissance de la production mondiale.
- 3. a.** Permet d'avoir la représentation la plus complète des échanges d'un pays avec le RDM.
- 4. d.** Aucune réponse.
- 5. b.** Est liée au développement des IDE.

Plusieurs réponses possibles

- 6. a, b et c.** Mesure le degré de dépendance d'un pays avec le RDM. Est d'autant plus important que l'économie est petite. Se calcule par la moyenne des X et M/PIB .
- 7. a et b.** Mesure le degré d'autonomie d'une économie. Est une autre manière de calculer le solde de la balance commerciale.
- 8. a, b et c.** Comporte la balance commerciale. Comporte la balance des invisibles. Permet de mesurer la performance commerciale d'un pays au regard du carré magique de Kaldor.
- 9. a et b.** Est synonyme de globalisation. Est parallèle à l'essor de la mondialisation.
- 10. b et c.** Se fonde sur le principe de la mobilité des facteurs de production. Se fonde sur le principe du commerce interbranche.

Réponse à justifier

11. a, b et c. Il fonde la spécialisation sur la différence de dotation en facteur de production. Il apporte une réponse sur l'origine de la spécialisation. Il s'appuie sur le raisonnement de D. Ricardo.

A été l'argument pour justifier l'internationalisation des économies et la Division internationale du travail (DIT) par la spécialisation des économies reposant sur leur dotation en facteur de production.

12. a et b. Il justifie les bienfaits du commerce international par l'augmentation des revenus. Il explique l'augmentation de la rémunération des facteurs de production.

Correspond à la deuxième partie de la construction du théorème HOS et justifie l'ouverture à

l'international des économies par l'augmentation des revenus provoqués à terme par l'insertion dans le commerce mondial.

13. b et c. Elles se justifient face aux limites du libre-échange. Elles correspondent aux politiques commerciales.

Le protectionnisme va de pair avec le libre-échange. Lorsque la croissance mondiale ralentie, voire est en récession, les États cherchent à protéger leur intérêt et privilégie leur croissance par la restriction aux importations à travers les mesures protectionnistes. Les négociations commerciales visent donc à infléchir les politiques commerciales en réduisant les barrières tarifaires et douanières.

14. c. Elles justifient les subventions sur certains secteurs.

C'est le cas dans les industries à forte intensité capitaliste comme cela est le cas par exemple dans le cadre de l'aviation civile.

15. a, b et c. Il souligne la prise en compte du besoin de demande différenciée. Il s'explique par la concurrence monopolistique. Il s'oppose aux conclusions du théorème HOS.

Le commerce intrabranche caractérise les nouvelles spécificités du commerce mondial du fait de l'importance des firmes multinationales dans le développement de la mondialisation. Elle rompt avec l'approche interbranche du modèle des avantages comparatifs.

EXERCICES

EXERCICE 1 — ÉTUDE DE GRAPHIQUES – ÉVOLUTION DES MESURES PROTECTIONNISTES

Les attentes :

- Une référence aux documents utilisés pour répondre à la question
- Définir la notion de protectionnisme
- Analyser l'évolution des mesures protectionnistes
- Synthétiser en montrant les principales évolutions

1. Quels sont les facteurs explicatifs de l'évolution des mesures protectionnistes ?

Les graphiques proposés sont issus de l'OCDE et d'une association qui fournit des informations relatives aux décisions prises par les États et qui affectent le commerce mondial.

Les mesures protectionnistes constituent des barrières aux échanges qui peuvent prendre la forme de barrières tarifaires ou non tarifaires et sont développées dans le cadre de politique commerciale des États.

Assez logiquement, la crise économique mondiale s'est traduite par une résurgence des mesures protectionnistes dont le nombre a été multiplié par plus de 10 en 8 ans. Les subventions publiques dont l'objectif est de sauvegarder les secteurs clés figurent en tête de liste des mesures prises. Les pays les plus fortement affectés étant avant tout des grands

exportateurs. En effet, en situation de crise la consommation des pays se contracte et la demande mondiale agrégée ralentie, voire diminuée.

Si l'on prend du recul, on observe que le retour du protectionnisme coïncide le plus souvent avec des situations de crise ou de fort ralentissement de l'économie. Ainsi, le retour du protectionnisme au début des années 1980 correspond à la conjonction d'une situation de crise économique et d'exacerbation de la concurrence mondiale. Lors de la crise de 1929, la mise en place du protectionnisme a été un facteur amplificateur de la crise économique internationale. En conséquence, la crise de 2008 et le contexte actuel ne font pas exception à la règle. Les politiques commerciales dont découlent les mesures protectionnistes visent à maintenir la croissance des pays dans une logique de jeux à somme nulle, ce que gagne l'un l'autre le perd.

2. Pourquoi certaines mesures protectionnistes sont-elles privilégiées ?

Le protectionnisme est un ensemble de mesures visant à restreindre et/ou à pénaliser l'entrée de biens et de services étrangers, afin de préserver l'économie nationale de la concurrence internationale.

Il existe deux grands types d'instruments protectionnistes :

- les barrières tarifaires (droits de douane) ;
- les barrières non tarifaires :
 - les restrictions quantitatives aux échanges,
 - les mesures administratives,
 - les règles de contenu local,
 - les subventions.

Les droits de douane sont la modalité la plus ancienne du protectionnisme, en raison de leur caractère de recette fiscale. C'est un type de mesure qui s'est fortement réduit sous l'effet des cycles de négociation du GATT. À l'issue du dernier cycle de négociation du GATT « l'Uruguay Round » en 1993, les droits de douane moyens sur les marchandises ne sont plus que de 3,7 % contre quelque 45 % à la naissance du GATT en 1947.

En revanche, selon les pays et les produits, les barrières non tarifaires sont d'un usage fréquent, même si elles sont contraires aux principes de l'OMC.

EXERCICE 2 — ÉTUDE DE DOCUMENT – FINANCIARISATION ET CRISE FINANCIÈRE

Les attentes :

- Une référence aux documents utilisés pour répondre à la question
- Définir la financiarisation
- Synthétiser en mettant en avant les avantages et limites de la financiarisation sur l'économie réelle

1. Quels sont les avantages de la financiarisation pour l'économie réelle ?

Le document est issu du site de l'OFCE qui est un centre de recherche qui produit de l'information statistique.

La financiarisation correspond à l'interconnexion des marchés financiers internationaux avec l'intégration des marchés au niveau mondial qui positionne les marchés nationaux en tant que compartiments du marché mondial.

Tout comme le processus de mondialisation, la financiarisation est un processus en cours dont le degré d'aboutissement est beaucoup plus élevé.

La propagation de crises de change et de crises boursières et financières, sur les trente dernières années, d'un pays à l'autre témoigne de l'effet de système actuellement à l'œuvre. Celui-ci est accru par la révolution informatique et numérique qui permet une circulation instantanée des capitaux. Le marché mondial est devenu mondial et unifié.

Parmi les avantages de la financiarisation :

- améliorer le financement des acteurs : (Entreprise + États) = Marché mondial ;
- développement d'une industrie financière (+ 20 % du PIB au RU) ;
- désintermédiation et lutte contre l'inflation ;
- optimiser l'allocation des ressources et diminuer les coûts ;
- rendre les actifs plus liquides.

La régulation financière qui est inhérente à la financiarisation doit permettre la réduction des asymétries par la plus grande transparence des infos.

2. Quelles sont les limites de la financiarisation pour l'économie réelle ?

Si la financiarisation a été un vecteur indéniable de la croissance mondiale, elle a aussi montré ses limites :

- l'augmentation du risque de système avec l'interconnexion des marchés et la probabilité de l'effet domino à la clef ;
- la financiarisation a favorisé la logique d'endettement et plus particulièrement l'endettement des États en leur permettant d'avoir accès plus facilement à l'épargne mondiale ;
- une logique financière de court terme au détriment de l'investissement de long terme ;
- la fragilisation de l'épargne des ménages (placement + retraites) ;
- l'impossibilité d'un équilibre de marché au sens des néokeynésiens par l'existence des asymétries d'info comme l'antisélection ;
- la taille des banques avec la financiarisation entraîne le principe *Too big to fail*. Cela signifie qu'en situation de faillite l'État devient prêteur en dernier ressort car les États ne peuvent pas se permettre de laisser tomber certains acteurs sous peine de voir le système financier se fragiliser trop fortement ;
- l'inégale répartition des flux d'origine et de destination des capitaux en particulier des IDE + de 80 % viennent des PDEM.

EXERCICE 3 — ÉTUDE DE DOSSIER DOCUMENTAIRE – LES STRATÉGIES ÉCONOMIQUES DE LA CHINE

Expliquez comment la Chine redessine les contours de la mondialisation.

Avec la stratégie des nouvelles routes de la soie côté terre mais aussi du collier de perles côté mer, la Chine redéfinit la géographie de la mondialisation.

Afin de sécuriser ses approvisionnements et développer sa diplomatie économique, la Chine s'est lancée depuis 2014 dans des investissements en infrastructures tout le long des anciens comptoirs des routes de la soie. Par ses prises de participation dans les économies locales, la Chine devient le principal bailleur de fonds de ses économies et étend ainsi son influence de l'est vers l'ouest. Ainsi, l'extension du marché chinois s'élargit jusqu'aux frontières de l'Europe et même dans certains cas déjà à l'intérieur.

Cependant, l'endettement cumulé de ses pays, soit l'équivalent de 462 milliards de dollars entre 2008 et 2019, constitue un risque majeur de défaut de paiement face à ce mur de la dette. En effet, la Chine détient aujourd'hui 63 % de la dette du G20 contre 45 % en 2013.

En conclusion, la Chine pourrait prochainement se trouver fragiliser financièrement et cela d'autant plus avec la crise sanitaire actuelle qui accroît la probabilité de défaut de paiement.

Question problématisée

QUEL RÔLE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DANS LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ?

En période de sortie de crise, le commerce international demeure plus que jamais un moyen pour dynamiser la croissance mondiale. Le débat sur la compétitivité en France en atteste. Cependant, avec parallèlement la résurgence du protectionnisme, les fondements sur lesquels repose le commerce international semblent remis en cause. En d'autres termes, les difficultés des négociations dans le cadre de l'OMC montrent la nécessité d'une nouvelle gouvernance mondiale pour dépasser les intérêts particuliers et favoriser l'instauration d'un commerce loyal.

I. LIBRE-ÉCHANGE ET PROTECTIONNISME PEUVENT S'ACCORDER DANS UNE ACCEPTION STRICTE AFIN DE FAVORISER L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DES PAYS AU COMMERCE INTERNATIONAL

1.1 Le commerce international repose sur les principes du libre-échange qui est un facteur de croissance

Les théories traditionnelles expliquent le commerce international par l'existence de différences entre les pays. Les différences s'expliquent par les dotations liées aux ressources naturelles, aux capacités technologiques ou à l'abondance relative de facteurs de production. Pour A. Smith (1723-1790), les pays ont intérêt à participer librement aux échanges internationaux. L'ouverture sur l'extérieur est supérieure à l'autarcie car le commerce international est source d'accumulation de richesses (croissance). Pour D. Ricardo (1772-1823), les pays ont intérêt à proposer sur le marché mondial des produits issus d'une spécialisation productive, où il est relativement plus efficace que les autres. Enfin, Le

théorème HOS fonde le principe de l'égalisation internationale des rémunérations des facteurs de production.

Le commerce international engendre une redistribution des revenus à l'échelle mondiale. Cette spécialisation factorielle provoque une tendance à l'égalisation des prix des facteurs de production dans tous les pays.

Le facteur abondant sera plus fortement demandé dans le pays qui en dispose largement et son prix (rémunération) aura tendance à monter et à rejoindre la rémunération proposée pour ce facteur dans le pays qui en est peu doté. Au contraire, le facteur rare, moins demandé, connaîtra une baisse de son prix qui tendra vers la rémunération proposée par ce facteur dans le pays qui en est le mieux doté.

Ainsi, le commerce international serait à l'origine de l'égalisation des niveaux de vie entre les différents pays.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'économie s'est internationalisée progressivement avec un mouvement de libéralisation des échanges qui a facilité le développement des FMN donc permis l'intégration des économies nationales dans la mondialisation. Afin de favoriser le développement du commerce international, 23 pays en 1947, décident de mettre en place un système de bonne conduite (GATT) qui repose sur deux principes : le libre-échange sans obstacles avec le démantèlement des barrières douanières. En vertu de la **clause de la nation la plus favorisée** : tout avantage tarifaire accordé à un membre doit être étendu à l'ensemble des membres. De plus la **réciprocité** s'impose, en matière d'avantage tarifaire afin d'éviter qu'un pays membre ne profite uniquement des concessions sans en accorder lui-même. Puis avec la création de l'OMC, on a assisté à l'institutionnalisation de la régulation du commerce mondiale avec la création de l'Organe de règlement des différends (ORD). Au final cette ouverture s'est traduite par une forte diminution en 60 ans des barrières tarifaires et douanières de 45 % à 4 %.

1.2 Le libre-échange peut s'accommoder du protectionnisme

Le développement du commerce international et du principe de libre-échange ne correspond pas toujours à une situation de jeux à somme positive. Dans une optique critique à l'égard de la vision libérale de l'ouverture des économies, F. Perroux, S. Amin et A. Emmanuel ont montré, dans les années 1960 à travers une approche critique du capitalisme, que le sous-développement n'est que la résultante du développement international du système capitaliste.

Ainsi, tous les pays sont intégrés dans le système mondial des échanges par un ensemble de relations entre le centre (pays développés) et la périphérie (émergents et PMA). L'échange est inégal car il maintient les pays en développement dans la production de produits primaires qui contient plus de travail que les produits exportés par les pays développés. Ainsi, le commerce international n'est pas un facteur de développement mais explique en partie la difficulté pour de nombreuses économies de décoller.

L'échec des négociations de Doha illustre la difficulté pour les pays du sud (PED et PMA) à s'intégrer dans le CI avec les règles actuelles alors même que le potentiel de ces économies constitue un relais de croissance future.

Ainsi, le libre-échange peut s'accommoder du protectionnisme. L'analyse d'Ohlin montre que la spécialisation dépend de l'ampleur des économies d'échelle, de la taille de la production et de la compétitivité en économie ouverte.

L'absence d'économie d'échelle dans la spécialisation d'un pays doit logiquement l'amener à

abandonner cette spécialisation et en choisir une autre.

Cependant, l'importance de la spécialisation peut revêtir un intérêt stratégique pour l'économie nationale, *a fortiori* si l'on se trouve en phase de démarrage ou de spécialisation naissante. Ainsi, F. List en 1841 soutient l'idée d'un **protectionnisme éducateur**. Ce dernier doit permettre aux industries naissantes de réaliser des économies d'échelle qui abaisseront le coût moyen de production. Lorsque le coût moyen est égal ou inférieur aux autres producteurs mondiaux, l'avantage comparatif est établi et les mesures protectionnistes peuvent être levées.

II. LA MULTIPLICATION DES MESURES PROTECTIONNISTES DEVIENT UN FREIN AU LIBRE-ÉCHANGE ET SOULIGNE LES DIFFICULTÉS D'ORGANISER LA GOUVERNANCE MONDIALE DU COMMERCE

2.1 Le multilatéralisme de l'OMC rentre en dissonance avec la logique régionale des échanges

À l'issue des accords de Marrakech le 1^{er} avril 1994, le GATT devient l'OMC (164 membres en 2020). Elle est un organisme chargé d'établir et de faire respecter, par la concertation entre les pays membres, les règles du commerce international. L'OMC a pour objectif de favoriser la régulation du commerce international. Elle reprend les principes fondamentaux du GATT et les complète :

- principes de non-discrimination entre les nations (clause de la nation la plus favorisée) ;
- transparence des politiques commerciales (principe de concurrence loyale) ;
- consolidation des droits de douane (principe de prévisibilité).

Exceptions :

- Mesures de sauvegarde : restriction temporaire des importations.
- Mesures anti-dumping : mesures de rétorsion en réponse au dumping.
- Accords commerciaux régionaux (UE, Mercosur, Alena...).

Cependant, les unions régionales se sont développées pour favoriser les échanges dans un processus d'intégration économique régionale (régionalisme) dans une logique qui peut apparaître de prime abord contradictoire au multilatéralisme. Néanmoins comme il a été rappelé plus haut, cette modalité est tolérée dans le cadre de l'OMC.

Ces accords régionaux ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques en raison d'objectifs différents. En reprenant la typologie de Bela Balassa on peut distinguer 4 niveaux effectifs d'intégration :

- zones de libre-échange : suppression des barrières douanières, zone de libre circulation des marchandises (ex. : ALENA, ASEAN) ;
- union douanière : zone de libre-échange avec tarif extérieur commun (ex. : Mercosur) ;
- marché commun : union douanière, libre circulation des hommes et des marchandises (ex. : institution de la CEE suite traité de Rome) ;
- union économique et monétaire : UE + monnaie unique (traité de Maastricht).

2.2 La résurgence du protectionnisme montre les dangers d'un repli national

Le contexte actuel de crise incite les États à protéger et à sauvegarder en premier lieu les intérêts nationaux. Ce qui peut expliquer de manière structurelle des difficultés de l'OMC à établir des règles de concurrence loyale. Ainsi, le protectionnisme est un ensemble de mesures visant à restreindre et/ou à pénaliser l'entrée de biens et services étrangers afin de préserver l'économie nationale de la concurrence internationale. Il existe deux grands types d'instruments protectionnistes :

- les barrières tarifaires (droits de douane) ;
- les barrières non tarifaires :
 - a) les restrictions quantitatives aux échanges,
 - b) les mesures administratives,
 - c) les règles de contenu local,
 - d) les subventions.

À la suite de la crise de 2008, le G20 s'est donné comme première priorité de relancer le commerce mondial en limitant la résurgence des mesures protectionnistes. Or le contexte actuel de guerre commerciale en particulier entre la Chine et les États-Unis montre la difficulté de faire du commerce mondial un bien public avec une gouvernance mondiale effective.